

**M. Nystrom:** Je n'ai aucune action de Bell Canada. J'ai une action de SASK TEL parce que je suis résident de cette province. Comme n'importe quel autre résident de cette province, je détiens une action, et j'en suis fier. Nous avons aussi en Saskatchewan beaucoup de potasse et il est probable que nous en aurons encore plus à l'avenir.

**M. Paproski:** L'industrie de la potasse est un autre cartel.

**M. Nystrom:** Même si c'est un cartel, c'est un cartel qui représente les intérêts de toute la population de la province. Tous ses bénéfices reviennent à la population et non à d'autres pays. J'ai l'impression d'ennuyer les députés en disant les choses telles qu'elles sont.

Pour revenir à la liste, une autre grand-mère des conservateurs est le Canadian General Life Equity, qui détient 1,000 actions ordinaires. Il y a aussi le Canadian International Investor Trust qui en a 12,000...

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps est écoulé. Il peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité. Le député a-t-il le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

● (1750)

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je sais que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a été interrompu en pleine envolée alors qu'il énumérait ces «petites gens» qui sont propriétaires de Bell Canada, mais je suis persuadé qu'il voudrait que d'autres exemples soient consignés au compte rendu. Il a une liste de 76 actionnaires importants de Bell Canada et il s'est rendu au onzième. J'ai moi aussi peu de temps à ma disposition, soit seulement vingt minutes. J'imagine que je pourrais lire durant mes vingt minutes la liste de tous les actionnaires et la passer ensuite à un autre député. Je me contenterai de signaler quelques exemples tirés de la liste pour dissiper l'illusion que ce sont les petites gens qui sont propriétaires de Bell.

Nous avons, par exemple, Eaton Commonwealth Investment Fund qui possède 50,000 actions ordinaires ou la Confederation Life qui en détient 63,000 et Investors Growth qui a 320,000 actions privilégiées. Cela va de 320,000 actions à environ 300. On voit ainsi quels sont les actionnaires. Cela m'amène à me demander si la compagnie sert vraiment l'intérêt de l'abonné, des «petites gens» comme dit Bell, ou si la compagnie est au service des grandes sociétés puissantes du Canada.

Je passe maintenant aux raisons pour lesquelles nous nous opposons au bill concernant Bell Canada, bill émanant du Sénat et qui a été bien superficiellement étudié. Pour cette raison et parce que nous estimons que la société Bell touche des centaines de milliers d'abonnés des diverses parties du pays, il importe de l'étudier de très près pour voir où elle veut en venir et assurer la protection des abonnés.

Le bill tend à permettre à la société Bell d'être traitée comme toute autre société constituée lorsqu'il s'agit de recueillir des capitaux. Le bill tend aussi à modifier certains règlements qui, jusqu'à présent, régissaient la société Bell. Mais nous autres, néo-démocrates, soutenons qu'on ne peut traiter Bell Canada comme n'importe quelle autre compagnie, parce que c'est un monopole et qu'elle profite d'une situation unique

### *Bell Canada*

au Canada. C'est une société très puissante qui n'a aucun concurrent dans certaines provinces; c'est pourquoi il faut qu'elle soit régie par des règlements gouvernementaux.

Ce à quoi nous nous opposons, c'est la manière dont Bell Canada a, depuis qu'elle est constituée en société, cherché à circonvier les règlements gouvernementaux, c'est-à-dire, les règlements établis par les représentants élus du peuple ou les organismes qu'ils nomment.

J'aimerais signaler en particulier deux ou trois points pour montrer pourquoi il faudrait assujettir Bell Canada à une réglementation plus rigoureuse au lieu d'assouplir la réglementation existante comme le propose le bill à l'étude. On constate que cette société a tenté, en se donnant des filiales, de se soustraire à la loi initiale qui régit ses activités et la cantonne dans le domaine des communications. On constate en effet que grâce à ses filiales, c'est-à-dire les sociétés dont elle est l'actionnaire majoritaire, Bell Canada a tenté d'accroître ses investissements dans des domaines qui ne sont pas liés aux communications. Grâce à ses filiales, en effet, Bell Canada a tenté d'accroître ses investissements et ses autres coûts d'exploitation de manière à gonfler les chiffres qui servent de base de calcul de ses tarifs et à justifier une hausse pour les abonnés, tout en passant ses activités plus rentables à ses filiales que ne réglemente aucun organisme du gouvernement. En d'autres termes, je soutiens que Bell Canada tente de se dérober à la volonté du Parlement. Voilà pourquoi nous nous opposons résolument au bill à l'étude, car il ne représente qu'une tentative de plus de la part de Bell Canada de se soustraire à la réglementation.

Voyons donc de quelle façon Bell Canada essaie de se soustraire à la réglementation. Examinons par exemple le cas de sa plus importante filiale connue sous le nom de Northern Telecom, antérieurement Northern Electric. Cette société fabrique des boîtiers téléphoniques et du matériel du même ordre. Il faudrait signaler qu'à l'origine, Bell fabriquait elle-même son matériel mais qu'elle a ensuite confié cette tâche à Northern Telecom.

Celle-ci a réussi à accaparer le marché de la fabrication des téléphones et à devenir une division rentable de Bell Canada. Mais lorsque l'organisme gouvernemental—autrefois la Commission canadienne des Transports et aujourd'hui le Conseil de la radio-télévision canadienne—réglemente Bell et décide s'il y aurait lieu de hausser les tarifs des abonnés, l'organisme de réglementation ne tient jamais compte des bénéfices que font les filiales de Bell. Il en a toujours été ainsi.

J'ai déjà comparu aux audiences de la CCT et j'ai soutenu qu'il fallait considérer le bilan total de la société avant de fixer les tarifs. Cela n'a pas été fait et, en conséquence, Bell peut soutenir que ses frais augmentent et qu'elle doit donc faire payer plus cher ses services aux abonnés. Mais lorsqu'on considère le bilan des filiales de Bell, on se demande si les hausses de tarifs imposés jusqu'ici étaient réellement justifiées. Je pense particulièrement aux bénéfices de Northern Telecom. Cette société a en 1976 fait son meilleur chiffre d'affaires, soit 77.1 millions de dollars ou 14.2 p. 100 de plus que l'année précédente. Les filiales, étant prospères, font faire des bénéfices directs à Bell Canada. Cela fait partie du même conglomerat, de la même structure financière. C'est pourquoi, j'estime qu'il ne faudrait pas croire Bell Canada lorsqu'elle se présente